

Deuils judiciaires

André Chevalier (1922-2021).

Comment remonter aux origines d'une amitié ?

Il y a dû y avoir deux regards qui s'accrochent, ou deux voix qui se croisent, une silhouette ou une stature qui se détache. Puis quelques mots échangés, des sourires, des plaisanteries, des verres qui s'entrechoquent, des repas que l'on partage. Ensuite des conversations enflammées, des débats qui n'en finissent pas, des échanges où l'on donne plus de son être que de son avoir. Les amis des amis qui deviennent vos amis. La joie de se retrouver après une séparation, le plaisir d'être ensemble, de communier dans la même culture, les mêmes valeurs. Pouvoir parler de tout, et d'ailleurs aussi de rien. Pouvoir rire de tout, et d'ailleurs aussi de rien...

Parce que c'était lui, parce que c'était moi...

D'aussi loin qu'il m'en souviens, André et Kikette ont été les amis de mes parents, Jacques et Mabeth. C'est aussi un de leurs points communs : la plupart de leurs connaissances ignorent les vrais prénoms de Kikette et Mabeth.

Dans ce cas, l'histoire commence il y a soixante ans. Mabeth représente le jeune barreau de Liège à Tournai. Jacques n'est pas là. Peut-être étudiait-il le dossier du *Softenon* qu'il plaidera quelques mois plus tard (et que l'on suivra donc avec passion, à la radio, du côté de la rue Fauquez) ? Après le banquet, André ramène quelques amis à la maison pour continuer la fête. Il réveille Kikette en lui parlant d'une jeune avocate liégeoise qui va lui plaire... C'est le début d'un axe Tournai-Liège qui verra, notamment, Pégy et l'art africain croiser la Jupiler et la bande dessinée (qui, curieusement dans la ville de Casterman, attendit *As-térix chez les Bretons* pour pénétrer chez les Chevalier).

D'aussi loin qu'il m'en souviens (la passion de Mabeth pour Barbara était contagieuse), je les ai donc connus ensemble. À Tournai, d'abord, puis à Liège, à Paris ou à la mer du Nord, dans le Condroz ou dans le Sud, à Bruxelles où au cours de congrès et rentrées de barreaux. La magie des discours de rentrée, des banquets, des revues. La confraternité.

Leurs enfants ont ainsi des souvenirs partagés, d'instant qu'ils ont vécus ensemble ou qui leur ont été rapportés, parties d'une légende familiale commune. Comme, par exemple, celui de cette balade en mer (André avait souvent emmené papa sur son 420. Ils avaient même pris part ensemble à une régata, en prenant la tête pendant les... dix premiers mètres, parce qu'ils avaient croisé le long de la ligne de départ, avant d'être rapidement dépassés par tout le reste de la flotte qui, plus avisée, avait bien sûr opté pour un départ lancé) qu'ils avaient entreprise un jour d'été pendant que Kikette et Mabeth les attendaient, d'abord gaiement en papotant sur la plage, puis un peu plus nerveusement en déambulant le long de l'eau, puis tout à fait inquiètes sur la digue, avant d'apercevoir à l'horizon, alors que le crépuscule tombait déjà franchement, une petite voile se détacher progressivement... Ils avaient eu un peu de peine à maîtriser un courant imprévu, avaient-ils expliqué... Au moins avaient-ils pu ainsi admirer le nord de la Zélande.

Natif d'Ollignies, près de Lessines, André Chevalier a partagé son enfance entre des amitiés villageoises et l'encadrement des pères jésuites, qu'il fréquenta pendant neuf ans, du collège Notre-Dame de Tournai aux Facultés Notre-Dame de la Paix à Namur. Sans doute est-ce de là qu'il tira son goût pour les choses simples de la vie mais aussi la philosophie, l'histoire et la littérature. Ce que nous appelons l'humanisme.

Son adolescence est marquée par le décès prématuré de son père, le notaire Raoul Chevalier, alors qu'il n'est âgé que de 13 ans. Il puise dans cette épreuve, et dans la solidarité de ses oncles, tantes, cousins et cousines, une force tranquille qui ne le quittera jamais.

C'est d'ailleurs sous la houlette d'un de ses oncles, Léo Chevalier, qu'il prête serment le 4 décembre 1944 et qu'il fait ses débuts à la barre, arpentant d'abord, à vélo, les justices de paix des environs.

Ainsi débute une carrière, riche et longue de 48 ans. En 1955, il prononce le discours de rentrée sous le titre « Le Triomphe de l'Utopie ». S'appuyant sur Huxley et Orwell, et sur les débuts de l'informatisation et des biotechnologies, il dénonce l'avènement prochain d'un monde dans lequel les machines et les robots engloutiront la morale, la famille, l'humanité. Il nous appelle à la résistance. Le bâtonnier Paris lui réplique qu'il a tort d'avoir peur de l'avenir : « Ne lisons pas les romans d'anticipation autrement qu'un roman policier... prenons acte que l'homme lui-même est et sera toujours immuable. On peut le tuer, pas le changer », rapporte J. Campion, qui signe la chronique du *J.T.* consacrée à cette mémorable séance¹. L'histoire a, malheureusement, tranché.

André Chevalier sera ensuite président du jeune barreau, du bureau des consultations gratuites (pour les plus jeunes, il s'agit de l'ancêtre de notre BAJ), secrétaire de l'Ordre, avant d'accéder au bâtonnat en juin 1964.

Très vite son cabinet devient un phare dans la Wallonie picarde. On se presse pour y être stagiaire. Il y en aura beaucoup — dont de nombreux futurs bâtonniers — mais, évidemment, tous ne peuvent être élus.

Son domaine excède cependant ces frontières. C'est qu'à l'époque la cour d'appel, c'est Bruxelles. Les échanges avec les confrères de la capitale sont donc plus nourris, même si les audiences « provinciales » étaient souvent fixées le samedi matin. André regrettera d'ailleurs la création de la cour d'appel de Mons, qui lui fit perdre une partie de ces contacts. Du moins en fréquence car, aussi grâce à ses fonctions ordinaires, il conserva toujours un réseau de relations

bruxelloises bien vivace. « Ah, vous êtes le fils d'André... » : cette phrase est donc un souvenir commun à ses fils lorsqu'ils se rendaient au palais de la place Poelaert.

André avait surtout un extraordinaire don d'écoute et d'apaisement. Entendre les peines, les douleurs, les révoltes et les passions. Comprendre ce qu'elles avaient d'instantané, de profond, de passager, de viscéral. Reprendre ce qui leur était essentiel. Détendre ce qui était superficiel. L'art d'apaiser tout en encourageant. Arrêter un instant pour fortifier.

« Si tu as un ennemi, assieds-toi au bord du fleuve, tu y verras passer son corps », dit un sage africain. « Le pouvoir est au bout du fusil », répondent les révolutionnaires. André n'était ni l'un ni l'autre. Ni anarchiste, ni utopiste. Ni doctrinaire, ni débonnaire. Pragmatique et optimiste.

Mais aussi engagé. Le bénévolat fit toujours partie de sa vie, qu'il s'agisse d'accueillir des clients malheureux ou de participer aux activités d'associations, professionnelles ou non.

André et Jacques participèrent ensemble, en 1968, à la fondation de la nouvelle *Union des avocats belges* qui, issue de la fusion de la *Fédération des avocats belges* et de l'*Union des jeunes barreaux et des avocats*, rassemblait des avocats qui, comme eux, regrettaient que l'Ordre national limite son champ d'action à la déontologie, en négligeant la défense collective de la profession...

Dans la foulée, on les retrouva ensemble dans le CREDOC, première tentative de constitution d'une banque de données juridiques informatisée. Dire que les barreaux manquèrent de la plus élémentaire des clairvoyances en abandonnant finalement ce formidable outil aux notaires est une fameuse litote... Mais il est amusant de se souvenir qu'André s'y engagea avec toute son ardeur alors que, jusqu'au crépuscule de sa vie, il refusa toujours de toucher à ces curieux engins que sont les ordinateurs...

Son engagement déborda la vie professionnelle. Il œuvra de nombreuses années à *L'Étape*, une association qui se consacre à l'amélioration du logement et à la réinsertion de personnes précarisées, notamment d'anciens

(1) *J.T.*, 1955, p. 97.

détenus. Avant cela, il avait participé activement au mouvement mutualiste chrétien (c'est l'époque du PSC, qui est un peu au CDH d'aujourd'hui ce que le pithécantrophe est au *hipster*). Il en présida d'ailleurs la fédération régionale pendant plusieurs années.

Dans le hall d'entrée de la maison de ma maman figure une sorte de totem, long poteau couvert de dessins et marques quasi cabalistiques. C'est une œuvre d'André qui, dans sa vie d'après le barreau, s'adonna à la peinture avec enthousiasme, au sein d'un cercle d'amis qui partageaient la même passion. Mes sœurs et moi aimons contempler cet objet un peu insolite, vestige d'un passé qui fait partie de notre berceau.

Il est impossible de parler d'André Chevalier sans évoquer son art oratoire. Plaidier affable et respectueux, tant des magistrats que de ses confrères, il était redoutable, par sa parfaite connaissance des dossiers et la rigueur, la précision et la clarté de ses ex-

posés. Mais il avait aussi le don du toast, toujours prêt à ravir l'assemblée par un petit discours plein de verve et d'humour, qu'il délivrait avec un œil pétillant et enjoué, voire malicieux, qui lui était caractéristique.

Bon sang ne saurait mentir. Si André était le fruit d'une ascendance de juristes, la lignée ne s'arrête pas avec lui. Ses fils Éric, Pascal et Damien ont connu la carrière que chacun connaît. La génération suivante est aujourd'hui aux manettes. Nicolas a repris au barreau la place qu'occupaient ses grand-père et père. Thomas, Pauline, Charlotte, Antoine et Pierre-François sont tous juristes et pratiquent le droit à divers titres. On ne peut plus parler d'atavisme mais d'école. Et André Chevalier en fut longtemps le maître.

« Je suis amoureux de l'amitié » a écrit Montesquieu. Comment ne pas l'être devant pareilles vies ?

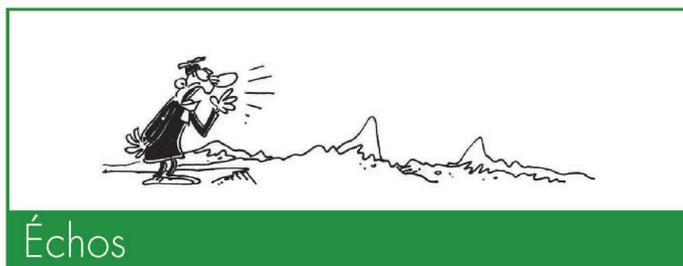
Patrick HENRY

de gouvernement, des notes de politique et des plans d'action fédéraux, à la fois transversaux et axés sur des SPF spécifiques, le cadre de la politique se compose de plusieurs niveaux. Il manque toutefois de cohérence, parce que le concept de simplification administrative n'a pas été assez développé et transposé en objectifs étayés et coordonnés, pouvant faire l'objet d'un suivi. Le niveau d'ambition, exprimé en objectifs quantitatifs de réduction des charges administratives, manque aussi de cohérence et d'assise. »

Tout est dit. Mais vérifions en pratique si des progrès ont été réalisés. Ouvrons le *Moniteur* du 12 juillet 2021. On vous conseille un petit Mojito pour accompagner la lecture de l'objet d'une loi qui n'a pas eu le succès qu'elle méritait et dont la traduction allemande vient d'être publiée. Celle du 23 mars 2019 intitulée « Loi portant modification de la loi du 18 mars 2016 portant modification de la dénomination

de l'Office national des Pensions en Service fédéral des Pensions, portant intégration des attributions et du personnel du Service des pensions du secteur public, d'une partie des attributions et du personnel de la direction générale Victimes de la guerre, des missions "Pensions" des secteurs locaux et provinciaux de l'Office des régimes particuliers de sécurité sociale, de HR Rail et portant reprise du Service social collectif de l'Office des régimes particuliers de sécurité sociale, en vue de permettre l'octroi par le Service fédéral des pensions de subsides à certaines fédérations et œuvres qui agissent en faveur des victimes de la guerre et de leurs ayants droit ».

Celui qui dit qu'on a oublié de préciser de quelle guerre il s'agit et propose un *erratum* a toutes les chances que son nom soit retenu pour succéder au secrétaire d'État actuellement en charge de la simplification administrative. Bon, ne râtons pas : il n'est pas simple de simplifier.



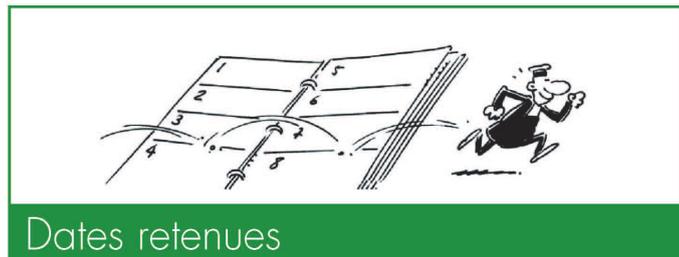
Échos

Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement, et les mots pour le dire arrivent aisément.

L'adage *Summum jus, summa injuria* aurait déjà été énoncé par Cicéron avant Jésus-Christ. Sans doute avant que l'on invente la formule qui prête à sourire *Nul n'est censé ignorer la loi*. Car convenons que si de grands juristes ont réussi à mettre une certaine cohérence dans des codes ou des textes de loi, hormis les périodes où les tyrans régnaient en maîtres absolus en appliquant la formule *La loi, c'est moi* (faussement attribuée à Louis XIV), il n'est pas contestable que nos textes législatifs et réglementaires s'enchevêtrent et se contredisent depuis la nuit des temps et qu'indépendamment de l'inflation législative et de l'évolution des idées, des mœurs et des matières, les gens de robe n'ont jamais cessé de moudre du grain pour tenter d'interpréter des textes que

l'on complique à loisir, abroge ou modifie sans cesse. Au point que notre petite Belgique s'est émue du problème et n'a pas hésité à créer l'Agence pour la simplification administrative (ASA) du SPF Chancellerie du Premier ministre (loi-programme du 10 février 1998) pour « stimuler, suivre et coordonner les initiatives et travaux en matière de simplification administrative ».

Cette initiative a-t-elle porté ses fruits ? La Cour des comptes veille et l'on lira avec intérêt son rapport d'avril 2020 qui commence par ces termes simples : « La politique fédérale de simplification administrative est fondée sur une approche axée sur les économies à réaliser en réduisant les charges des entreprises pour, ensuite, élargir son groupe cible aux citoyens et à l'administration elle-même et, enfin, se focaliser davantage sur la qualité de la réglementation et la transformation digitale. Avec des objectifs inscrits dans des accords



Dates retenues

La **Conférence du jeune barreau du Brabant wallon** organise, le **vendredi 24 septembre**, un colloque sur le thème « Quand le protectionnel et le civil s'(en)mêlent : le nouvel article 7 de la loi du 8 avril 1965 ». — Programme :

13 h 30 : accueil des participants.

14 h : mot d'accueil, par N. Wouters.

14 h 15 : « Compétences concurrentes des tribunaux de la jeunesse et de la famille en matière d'autorité parentale après la loi du 19 mars 2017 », par G. Mathieu et A. Jannone.

14 h 55 : « Le point de vue du ministère public », par A. Maschietto.

15 h 45 : « Le point de vue des avocats », par I. Capelle et F. Mouffe.

16 h 15 : « La mise en œuvre des décisions du tribunal de la jeu-

nesse et le rôle des conseillers et directeurs de la protection de la jeunesse », par J. Dehoust.

16 h 45 : débats.

17 h 15 : mot de clôture, par F. Mouffe et A. Quevit.

Lieu : Cercle du Lac de Louvain-la-Neuve, Boulevard Baudouin 1^{er} 23, 1348 Louvain-la-Neuve.

Renseignements et inscriptions : www.larcier.com, onglet « Formations ».